Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 48 (1903)

Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

surchargé les programmes à l'excès. Un poids trop lourd posé sur la soupape suffit à faire éclater la machine.

Je signale, dans la Revue scientifique du 7 de ce mois, un très remarquable article du Dr V. Lowenthal (L'état sanitaire de l'armée et le Parlement). Je n'ai ni assez de temps ni assez de place pour en parler comme je voudrais. J'y reviendrai peut-être une autre fois, ainsi que sur le livre du général Langlois. Et je ne consacrerai que quelques lignes à trois morts qui mériteraient une notice plus importante.

Il s'agit du général de division Ladvocat, qui fut directeur du service de l'artillerie au ministère de la guerre. Officier intelligent et vigoureux, il lui a manqué un certain sens, et cette lacune a paralysé en lui de grandes qualités. On sait qu'il a été mêlé, en particulier, à l'affaire Turpin, laquelle n'a pas jeté sur notre armée un éclat bien vif. Il était depuis huit ans au cadre de réserve.

Le général Cosseron de Villenoisy, lui aussi, avait cessé il y a longtemps d'être en activité de service. Appartenant à l'arme du génie, il a été écrivain militaire digne d'un souvenir. Dans les *Débats* notamment, et la *Revue des Deux-Mondes*, il a publié des articles qui ne manquaient pas d'intérêt et de valeur, encore que certaines des thèses qu'il a soutenues fussent d'une justesse douteuse. Il a fait à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie un très bon cours sur l'histoire de la fortification. Malgré tous ces titres, il était tombé dans un demi-oubli, et les journaux n'ont pas mentionné son œuvre dans leur nécrologie. C'est une injustice que je voudrais pouvoir réparer, mais contre laquelle je peux du moins protester.

Enfin, le général Caillot a succombé. J'ai parlé de lui en 1898. Je renvoie le lecteur à ma chronique du mois de juin de cette année-là (p. 361). Je ne vois rien de particulier à y ajouter.

INFORMATIONS

SUISSE

Monument du lieutenant Eugène Ramuz. — Nous avons reçu, pour lui donner la publicité nécessaire, la communication suivante :

« Monsieur et cher camarade,

» Notre camarade et ami le lieutenant Eugène Ramuz, de la compagnie d'observateurs no 3, a expiré subitement le dimanche 17 août 1902, sur la moraine du glacier des Grands, durant une course militaire à laquelle il prenait part.

- » Cette mort est la première qui ait frappé en pleine activité de service, un officier attaché aux fortifications de St-Maurice.
- » Nous tenons à conserver vivante la mémoire de ce camarade, l'un des plus jeunes d'entre nous; nous venons vous demander donc de vous associer à notre projet tendant à l'érection d'une pierre commémorative dans la contrée où le lieutenant Ramuz est tombé, et d'où ses compagnons de course ont ramené son corps au prix de leurs efforts dévoués. Ce modeste monument pourrait être placé soit dans le voisinage du Col de la Forclaz, soit dans un lieu qui reste à déterminer.
- » Il serait en tous cas remis à la surveillance d'une personne habitant les lieux.
- » Les soussignés, constitués en un comité d'initiative, accueilleront avec reconnaissance, pour l'examiner, toute proposition individuelle relative au but qu'ils se proposent.
- » Veuillez recevoir, Monsieur et cher camarade, l'expression de notre dévouement.

C. Buhrer, Bâle, A. Tardy, Genève, M. Barbey, Veytaux, Ier lieut.

Cie observateurs No 3.

Cie observateurs No 3.

Cie observateurs No 3.

Cie observateurs No 3.

Adjud. 1/2 Div. art. pos. II.

» Bâle, Genève, Veytaux, 28 janvier 1903 ».

On est prié d'adresser les adhésions et souscriptions le plus vite possible, à M. le premier-lieutenant M. Barbey, à Veytaux.

Les exercices de tir du Buchberg. — La France militaire des 8/9 février résume les observations que l'exécution du tir réel de l'artillerie de position au Buchberg a suggérées au colonel de Tscharner et qu'il a publiées dans l'Allgemeine Schweiz. Militärzeitung. Nous avons parlé de cet exercice de tir et nos lecteurs savent que les résultats ont été des plus modestes. Les conclusions auxquelles il a conduit étaient que pour rendre intenables des ouvrages en terre, même de peu d'étendue, les canons de position devaient tirer un très grand nombre de projectiles.

La France militaire termine son article par les lignes suivantes :

« Nous ne croyons pas que les obusiers allemands de campagné de 10,5 cm. soient supérieurs aux mortiers suisses de 12 cm. Les résultats du tir exécuté au Buchberg, bien qu'ils soient le produit d'une expérience incomplète, et les observations très judicieuses de M. le colonel de Tscharner sont donc bien faits pour nous tranquilliser sur les services que les Allemands tireraient de leur artillerie lourde de campagne. La moindre difficulté de l'emploi de ces pièces ne serait certainement pas leur ravitaillement en munition. »

Cette observation est juste. On sait d'ailleurs que les Allemands euxmêmes ne se font plus d'illusions sur la valeur de leurs obusiers de 10,5. Ils considèrent leur expérience à cet égard comme manquée. Quant aux conclusions que nous pouvons, en Suisse, tirer de l'essai du Buchberg, elles manquent nécessairement de précision. L'essai a été trop incomplet et poursuivi dans des conditions trop imparfaites. Il faut attendre les nouveaux exercices prévus pour l'automne prochain au Jolimont.

Canon Ehrhardt. — Durant le mois de janvier, les bruits les plus contradictoires n'ont cessé de courir sur les essais du canon Ehrardt. La *Post*, de Berlin, a rapporté qu'un éclatement dans l'âme avait mis hors de service un obusier de campagne système Ehrardt, essayé à Vienne par la commission d'artillerie autrichienne. La *Correspondance politique*, de Vienne, a ensuite raconté qu'un accident analogue était arrivé à une pièce de 5 cm. essayée en Suisse.

Puis les Münchener neueste Nachrichten ont rapporté que les essais avec le canon de 5 cm. avaient donné des résultats défavorables au point de vue de la pièce, et l'obus de 24 un effet beaucoup inférieur à celui du shrapnel de 7,5 cm.; ces nouvelles ont fait le tour de la presse suisse.

La commission d'artillerie qui ne s'est pas départie du mystère dont elle entoure ses essais, n'a rien démenti. Par contre, le colonel Affolter a protesté avec véhémence dans la Zürcher Post, assurant qu'il n'y avait eu aucun accident et que les résultats des essais étaient excellents.

D'après les journaux allemands, il paraîtrait que la commission d'artillerie aurait avisé, le 24 janvier, la maison Ehrardt, qu'elle ne pourrait arrêter ses conclusions que dans le courant de février.

Pistolet automatique. - On sait que M. B. Muller, armurier, à Winterthour, a inventé un nouveau pistolet automatique. Les essais auxquels il a donné lieu ont satisfait entièrement les tireurs, à tel point, que le comité central des carabiniers a décidé d'autoriser l'emploi de ce pistolet au tir fédéral de St-Gall, en concurrence avec les armes d'ordonnance actuelles. Seulement, sa précision étant sensiblement supérieure à celle du Borchardt-Lueger, il sera prévu des conditions de tir plus serrées. Le nouveau pistolet se distingue de l'arme d'ordonnance par une plus grande simplicité. « Au lieu d'un mouvement en hauteur projetant les douilles vides par-dessus la tête du tireur, écrit la Gazette des Carabiniers, le chargement automatique est produit par un mouvement rectiligne qui a permis à l'inventeur de faire l'extraction des douilles sur le côté de l'arme; elles sont projetées à gauche, avec une tendance en avant, ce qui n'incommode nullement le tireur. Le mécanisme lui-même est des plus simples; il ne comporte que trois pièces très solides et le ressort, ensorte que le démontage et le remontage peuvent se faire en un clin d'œil; en outre, la construction assure à l'arme une fermeture absolument sûre et la préserve contre toute influence extérieure pouvant en empêcher le bon fonctionnement. En raison précisément du mouvement rectiligne imaginé pour le chargement, les pièces du mécanisme sont allongées, ce qui a pour conséquence de donner une bien meilleure répartition du poids qui se trouve ainsi sur toute la longueur de l'arme et non à l'arrière seulement; l'arme est bien en main et se tient facilement, sans effort.

» Mais l'avantage essentiel réside dans un appareil de détente perfectionné, indépendant du mécanisme, avec un cran d'arrêt que l'on peut régler à volonté; la détente elle-même est moins éloignée de la crosse, ensorte que le tireur a la main plus rassemblée, ce qui lui donne plus de force pour faire partir le coup et moins de tremblement dans le poignet.»

Ajoutons que le nouveau pistolet n'offre pas les dangers de l'arme d'ordonnance : on voit si elle est armée ou non. Elle tire du reste la même munition; le magasin, dans la crosse, contient aussi 8 cartouches. Enfin, détail qui a son importance : le prix de revient est inférieur à celui du pistolet Borchardt.

Tous les renseignements qui nous parviennent de divers côtés s'accordent pour reconnaître au pistolet Muller une incontestable supériorité sur l'arme d'ordonnance. On peut donc se demander si le département militaire ne serait pas bien inspiré en suspendant, jusqu'à meilleure connaissance de cause, ses commandes à Berlin.

AUTRICHE-HONGRIE

Le guidon universel Kokotovic. — Notre correspondant autrichien nous écrit :

Dans son dernier numéro de 1902, la Danzers Armee Zeitung contient la description d'un nouveau guidon, dit Guidon universel, inventé par le capitaine Kokotovic, du 10e régiment de hussards honvèds. Cet officier s'est préoccupé de construire un guidon qui supprime les inconvénients du guidon actuel et dont le mode d'emploi soit pratique, simple et à la portée de l'intellect des recrues.

Comme le montrent nos dessins, également empruntés à la Danzers Armee Zeitung, le nouveau guidon se distingue de l'ancien en ce qu'il n'est plus à angle aigu et en forme de coin, mais à large arête (fig. 1).

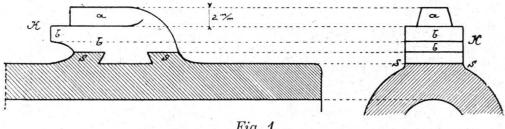
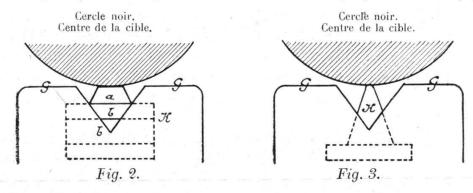


Fig. 1.

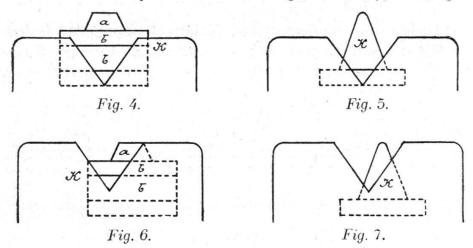
L'embase du guidon K, engagée et solidement rivée dans la coulisse S-S, porte une plaque b qui avance du côté de la hausse et supporte le guidon à arête proprement dit a, haut de 2 mm. Par suite de sa forme plus élargie, le nouveau guidon offre plus de résistance aux chocs et il est moins exposé à se courber et à se débronzer que le guidon pointu actuel. La plaque b est creuse dans sa partie inférieure, afin de parer aux effets gênants de réverbération de lumière qui pourraient se produire, si la surface tournée du côté de la hausse était plane.

Les figures 2 et 3 représentent le nouveau (fig. 2) et l'ancien (fig. 3)



guidons rasés. Il faut convenir que le nouveau guidon facilite beaucoup le pointage, d'abord parce qu'il est plus large et par conséquent mieux visible que l'ancien, et ensuite parce que son emploi simplifie la double opération toujours un peu délicate qui consiste à placer le guidon exactement au centre du cran de mire, en veillant à ce que son sommet ne dépasse pas le bord supérieur de la feuille de hausse. Le tireur qui cherche le but n'a plus qu'à amener le guidon à la hauteur des bords G-G (fig. 2) de la feuille de hausse, de façon que ces bords et l'arête du guidon forment une ligne horizontale. C'est là une opération simple et qui n'exige, de la part du tireur, qu'un effort minime d'intelligence et d'adresse.

Un autre avantage du nouveau guidon consiste dans sa construction trapézorde. Si le pointage est défectueux, la position du guidon par rapport au cran de mire sera telle que la montrent les figures 4 et 6 (nouveau guidon)



et 5 et 7 (ancien guidon). On voit d'emblée qu'avec le nouveau guidon, dont le profil offre un système de lignes et d'angles précis, un soldat même maladroit arrivera beaucoup plus rapidement à bien pointer qu'avec l'ancien guidon en forme de coin.

A ces avantages correspondent, il est vrai, certains inconvénients, dont le principal pourrait bien être que le nouveau guidon masque plus tôt que l'ancien les buts éloignés et de petites dimensions.

Ce n'est qu'après l'avoir essayé avec la troupe, sur une échelle suffisamment large, que l'on pourra se rendre compte de la valeur pratique du nouveau « Guidon universel ».

Ces essais seraient du reste faciles à entreprendre et peu coûteux, car le montage du guidon pourrait s'effectuer sans difficultés et chaque pièce ne revient qu'à 25 hellers.

Le nouveau guidon pourrait être employé aussi pour les pièces d'artillerie et les mitrailleuses.

FRANCE

Recrutement des officiers. — Dans sa chronique de ce mois-ci, notre correspondant de France fait allusion à une proposition de M. Messimy, député de la Seine, proposition de loi « ayant pour objet d'assurer avec une complète communauté d'origine le recrutement des officiers de toutes armes, aussi bien pour l'armée active que pour la réserve de l'armée active et l'armée territoriale ».

Le système de M. Messimy est de nature à intéresser nos lecteurs. Nous le résumons, mais sans commentaires naturellement. Les Français seuls sont à même d'en apprécier les avantages ou les inconvénients. L'intérêt qu'il offre pour nous réside essentiellement dans sa conception générale. Elle trahit le désir de l'auteur de mettre l'organisation des cadres militaires en accord avec le régime politique constitutionnel qui régit actuellement la France.

On sait que les officiers français, de l'armée active, ont une double origine. Les uns ont été formés dans les deux grandes écoles pour officiers : St-Cyr et Polytechnique; les autres sortent des écoles de sous-officiers de Saint-Maixent, Versailles ou Saumur. L'auteur critique vivement cette diversité d'origine, qui nuit à l'unité d'esprit et de sentiment du corps des officiers. L'opposition est plus tranchée encore entre les officiers de réserve et les officiers de l'armée active.

Pour parer à ces imperfections, M. Messimy, profitant de l'éventualité à la veille de se produire du service de deux ans, propose un recrutement identique pour tous les officiers. Tout soldat possédant soit le diplôme de bachelier, soit le brevet de l'enseignement primaire supérieur, soit tel

autre diplôme équivalent, serait, après trois mois de service à son corps d'affectation, incorporé pour huit mois dans une école préparatoire; il y recevrait une instruction technique et pratique.

Sortis de l'école préparatoire à la fin de leur première année de service, les élèves accompliraient leur deuxième année comme sous-officiers ou caporaux et exerceraient par conséquent pendant une année les fonctions d'instructeur et un commandement effectif. Ils obtiendraient alors leur brevet d'officier de réserve, et c'est parmi eux, exclusivement, que se recruteraient les officiers de carrière, officiers de l'armée active. Ces derniers seraient nommés après une année passée dans une école d'application. Les candidats de cette école, non promus dans l'armée active, seraient nommés officiers de réserve.



BIBLIOGRAPHIE

La guerre sud-africaine, par le capitaine Fournier, de l'état-major de l'armée. 2° volume. Les échecs des Anglais: Stormbery, Maggersfontein, Colenso, Spion-Kop, Vaal-Krantz, siège et délivrance de Ladysmith. In-8°, avec dix cartes et croquis¹. Prix: 6 fr. Paris, Chapelot, 1903.

Ce nouveau volume relate les événements qui se sont déroulés du 31 octobre 1899 au 12 décembre 1899 dans l'Etat d'Orange et dans le nord de la Colonie du Cap, et du 12 décembre 1899 au 1er mars 1900 dans le Natal.

Un avant-propos concis, mais complet, résume les enseignements d'ordre philosophique, comme d'ordre stratégique, qu'on peut tirer de cette guerre; puis l'auteur examine dans quelle mesure ces enseignements seraient applicables en Europe; cette sorte de préface se termine par une courte analyse sur l'emploi des trois armes. Publiée sous le couvert du 2e bureau de l'état-major, ces considérations doivent être conformes à l'orthodoxie officielle, et, à ce titre, elles sont particulièrement intéressantes.

Le premier volume avait laissé le général White enfermé dans Ladysmith; Kimberley et Mafeking étaient assiégées. De cette situation découle tout un nouveau plan de campagne. En effet, les sièges de Kimberley et de Ladysmith vont exercer une influence dominante sur la conduite des opérations. Préoccupés de secourir rapidement ces deux places, les Anglais organisent deux colonnes de secours, d'effectifs à peu près égaux. Ce sont les efforts tentés par le général Methuen pour débloquer Kimberley, d'une part, et par le général Buller pour débloquer Ladysmith, d'autre part, que l'auteur étudie dans son second volume, en suivant l'ordre chronologique des faits.

¹ Il serait à désirer que ces cartes fussent placées à la fin de chaque combat, et non pas au milieu.